



APPEL à Candidature

Élections CE et DP 2017

Juin 2017

Le **Comité d'Établissement** pour beaucoup, c'est d'abord la gestion **des activités sociales et culturelles** (chèques vacances, week-ends, soirées, tickets cinéma, etc.).

Mais c'est aussi et **surtout le rôle de contrôle économique et social** où le CE représente les intérêts de la collectivité des salariés face aux politiques économiques, financières et sociales de l'entreprise..

Les **Délégués du Personnel** assurent un rôle de terrain de contact, en veillant à **l'application des lois et règlements**. Tous les mois, ils présentent à l'employeur toutes les réclamations individuelles et collectives du personnel. Ils défendent et font respecter les droits des salarié-e-s. Ils aident à résoudre les conflits éventuels en étant à l'écoute des salarié-e-s.

En étant membre du CE ou délégué du personnel de la CGT CGI, vous devenez **un élu de proximité et un salarié protégé**, porteur des revendications des salarié-e-s.

Si vous aussi, vous voulez dire STOP à :

- La perte du pouvoir d'achat,
- L'individualisation accrue des rémunérations,
- La révision à la baisse des acquis sociaux,
- La souffrance de certains au travail.

Et œuvrer avec la CGT pour :

- Des augmentations générales, une politique salariale égalitaire et des évaluations loyales,
- L'égalité professionnelle Femmes/Hommes tout de suite,
- Un management qui respecte les individus et leurs droits et un « bien-vivre » au travail,
- Une véritable sécurisation des parcours professionnels.

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, un-e candidat-e doit avoir atteint la majorité, soit 18 ans révolus, et 1 an d'ancienneté à la date de clôture du premier tour de l'élection, non déterminée à ce jour, mais vers mi-novembre 2017 environ. De plus, il ne doit pas faire l'objet d'une interdiction, déchéance ou incapacité de ses droits civiques, et ne doit pas être conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité, concubin, ascendant, descendant, frère, sœur et allié au même degré de l'employeur.

A la CGT, une attention particulière a toujours été portée sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Sur nos listes, 50 % des places sont à pourvoir par des femmes.

ALORS, POURQUOI NE SERIEZ-VOUS PAS CANDIDAT-E CGT ?

La cotisation syndicale n'est pas une obligation pour se présenter sur nos listes. Pour plus de renseignements et vous porter candidat-e CGT, n'hésitez pas à nous joindre par mail à contact@cgt-cgi.com ou par tel en contactant l'un des délégués ou représentants syndicaux dont les coordonnées figurent sur le tract mensuel « Hérisson ».

